

La transmission de la langue française dans les familles de migrants français en Israël : le point de vue des parents

Blandine Rozier

► **To cite this version:**

Blandine Rozier. La transmission de la langue française dans les familles de migrants français en Israël : le point de vue des parents. RJC2017 - 20èmes Rencontres des jeunes chercheurs en Sciences du Langage, Jun 2017, Paris, France. hal-02023636

HAL Id: hal-02023636

<https://hal-univ-paris3.archives-ouvertes.fr/hal-02023636>

Submitted on 18 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



La transmission de la langue française dans les familles de migrants français en Israël : le point de vue des parents

Blandine Rozier

EA 739 DIPRALANG, Université Paul Valéry Montpellier 3

rozierblandine@gmail.com

RESUME

Il est question dans cet article de la transmission du français, en contexte migratoire, plus particulièrement concernant des Français ayant fait leur alyah en Israël. A partir des témoignages de cinq parents, récoltés à l'occasion d'entretiens effectués en octobre et novembre 2016, seront analysées les raisons évoquées par les enquêtés motivant le choix de la transmission ou de la non transmission du français, ainsi que les modalités de gestion des langues découlant notamment d'une politique linguistique familiale (Deprez, 1996 b. ; Schwartz, 2012 ; Spolsky, 2004). Enfin, il s'agira également d'étudier l'hétérogénéité des pratiques langagières dans ces familles.

Mots-clés : transmission linguistique – français – migration – Israël – alyah

ABSTRACT

This article discusses the transmission of the French language within a migration environment, in particular among French people who made aliyah in Israel. The reasons justifying whether or not to transmit the French language to their children from interviews of five parents conducted during October and November 2016 will be analyzed along with the methods of language management arising, among others, from a family language policy (Deprez, 1996 b. ; Schwartz, 2012 ; Spolsky, 2004). Finally, this article will compare the heterogeneity of the language practices in these families.

Key words : linguistic transmission – French – migration – Israel – aliyah

INTRODUCTION

Transmettre ou ne pas transmettre sa langue ? C'est la question qui accompagne, ponctuellement ou tout au long de leur vie, la plupart des parents migrants. De ce questionnement naît une volonté de transmettre ou non sa langue. Cette volonté est influencée non seulement par des facteurs internes (attachement au pays d'origine, volonté de transmettre ce que l'on considère comme son identité etc.) mais également par des facteurs externes (allant de la politique linguistique en cours dans le pays aux représentations de cette langue dans la société) qui dès lors, se reflèteront dans les choix linguistiques familiaux (Spolsky, 2004). De plus, cette décision de transmettre ou non pourra se traduire par une politique linguistique familiale. À l'instar d'une politique linguistique étatique, la politique linguistique familiale est perçue dans les pratiques langagières, dans la gestion qui est faite des langues familiales mais aussi à travers les idéologies (Spolsky, 2004) et les discours les concernant (Deprez, 1996 b.). Toutefois, quand bien même l'un ou les deux parents souhaiterait transmettre sa ou ses langue(s) première(s), le processus de transmission peut ne pas s'effectuer. En effet, la connaissance d'une langue n'est pas suffisante pour la transmettre et une transmission linguistique dépend de beaucoup d'autres paramètres (Joshi, 2014) indépendants du désir de transmettre. Par exemple, l'enfant est lui aussi acteur de la transmission (Anne Unterreiner, 2014, p. 99) et il est donc un élément important de cette transmission. Enfin, parallèlement au maintien de la langue des parents, la présence de la langue du pays, introduite par exemple par les enfants scolarisés, amène à un bilinguisme familial. Il est défini par Deprez (1991, p. 298) comme la « co-présence dans le foyer de deux ou plusieurs langues distinctes ».

Dans le cadre de notre recherche doctorale, nous nous sommes penchée sur la transmission du français dans les familles israéliennes où au moins l'un des deux parents était français. Cette recherche s'inscrit dans le domaine de la sociolinguistique à l'échelle micro des pratiques linguistiques familiales. Cet article rend compte d'une partie de cette recherche au travers de l'analyse d'entretiens conduits en 2016 dans la lignée de l'entretien compréhensif (Kaufman, 2011) et de l'entretien autobiographique utilisé par Deprez (1996 a.) pour ses enquêtes sur le bilinguisme. Ces entretiens ont été effectués auprès de parents français dont les enfants sont nés en Israël. Ils ont été l'occasion de récolter des récits sur la transmission ou la non-transmission du français, que ce soit auprès des enfants ou des petits-enfants le cas échéant. Cette collecte d'entretiens, associée à la diffusion d'un questionnaire à teneur plus quantitative, a été la première phase de notre recherche.

Nous avons souhaité nous intéresser ici aux récits de parents confrontés quotidiennement ou ayant été confrontés à ces questions de transmission. Nous aborderons le cas de trois familles à partir desquelles nous nous questionnerons sur la transmission de la langue française, qu'elle ait eu lieu ou non. Y-a-t-il eu volonté de transmission ? Quelles idéologies et représentations ont guidé cette politique

linguistique familiale ? Quels regards ces parents portent-ils sur la transmission du français dans leur famille ?

1. ISRAËL, PAYS D'IMMIGRATION

Israël est un pays avec deux langues officielles, l'hébreu et l'arabe, même si seul l'hébreu est passé par un processus de standardisation comme le démontre Elena Shohamy (2006) dans *Language Policy: hidden agendas and new approaches*. En outre, l'anglais, bien que n'étant pas une langue officielle, y occupe une place prépondérante, notamment dans l'univers de l'entreprise et dans le monde académique, ce que Shohamy définit comme un « langage à haut statut »¹.

Par ailleurs, dans les faits, dès la création de l'état d'Israël en 1948, toute personne juive pouvait immigrer en Israël (on parle communément de « faire son *alyah*² »). Cela est officialisé par la « loi du retour », votée en juillet 1950. Toute personne juive immigrant en Israël peut, dès lors, obtenir la nationalité israélienne ou prendre le statut de résident temporaire ou permanent³. C'est pourquoi, chaque année, des milliers de personnes décident de quitter leurs pays d'origine et d'immigrer en Israël. Selon le *Central Bureau of Statistics* de l'état israélien, 27 908 personnes ont ainsi immigré en 2015⁴.

Pour accueillir ces migrants, l'État israélien a notamment mis en place une forte politique linguistique en faveur de l'hébreu, vu comme vecteur d'unification de l'identité israélienne. Pour cela, chaque nouvel immigrant se voit octroyer des financements pour suivre des cours d'hébreu pendant une période d'un an, cette langue étant considérée comme indispensable à l'intégration. De leur côté, les enfants peuvent soit suivre des cours d'hébreu dans un premier temps, soit être directement intégrés au système scolaire israélien où un accompagnement à l'apprentissage de l'hébreu est mis en place (Spolsky, Shohamy, 1995).

¹ Notre traduction personnelle de « language of high status » (Shohamy, 2006, p. 71)

² Le terme *alyah* signifie « monter » en hébreu. C'est pour cette raison que nous retrouvons dans les entretiens des expressions telles que « il est monté en Israël » ou encore « ma montée date de... »

³ « En vertu de la Loi du Retour, tout individu dont l'un des grands parents est juif se voit octroyer automatiquement la nationalité israélienne lors de la demande d'immigration », <https://il.ambafrance.org/Formalites-de-sejour-en-Israel> site consulté le 30/04/2017

⁴ *Immigration to Israel*, Central Bureau of statistics, http://www.cbs.gov.il/www/hodaot2016n/21_16_157e.pdf, site consulté le 25/05/2016

2. LE CAS DU FRANÇAIS EN ISRAËL

En 2000, Valérie Spaëth, dans les actes des Deuxièmes Journées Scientifiques de l'AUF, estimait à 500 000 le nombre de locuteurs du français (Spaëth, 2000, p. 292). De son côté, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF, 2014, p. 19) revoyait cette estimation à la baisse en donnant le nombre de 300 000 francophones (estimation de 2010) dans son rapport sur la langue française dans le monde publié en 2014. Néanmoins, seule une partie de ces francophones provient d'une émigration spécifiquement française.

De fait, les Franco-israéliens font partie d'un ensemble plus grand et plus complexe, à savoir celui de la francophonie israélienne. Plusieurs auteurs israéliens, tels que Spolsky ou Shohamy précédemment cités, ont décrit ce groupe dans leurs travaux. Il est intéressant de noter ici le travail important effectué sur ce sujet par Eliezer et Miriam Ben-Rafael avec notamment le seul ouvrage consacré exclusivement à la question, où ils dressent un portrait détaillé de ce groupe (2013, *Sociologie et sociolinguistique des francophonies israéliennes*). Utilisant le pluriel pour le mot « francophonie », ces auteurs titrent également un de leurs articles « une francophonie plurielle : le cas d'Israël » (Ben-Rafael et Ben-Rafael, 2011, p. 74) relevant ainsi le caractère hétérogène et non monolithique de la francophonie en Israël, une francophonie aux mille visages.

Le propos de cet article n'est pas d'analyser cette francophonie. Toutefois, nous relèveront ici quelques caractéristiques pertinentes qui peuvent apporter un meilleur éclairage à notre recherche.

Tout d'abord, Eliezer et Miriam Ben-Rafael décrivent quatre modèles de francophonie : le « français ethnoculturel » (Ben-Rafael & Ben-Rafael, 2014, 66), le « franbreu » (*ibid.*, p. 67), le français comme « capital linguistique » (*ibid.*, p. 70) et le « français transnational » (*ibid.*, p. 72). De ces modèles, trois sont issus de l'immigration. Les deux premiers modèles sont en partie issus d'immigrations originaires du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie, Lybie et Mauritanie). Sur ces territoires, le français, langue du colonisateur, était aussi une langue première pour beaucoup de familles juives. La langue et la culture françaises possédaient dans ces pays une attraction particulière (notamment pour les pays dits du petit Maghreb : Algérie, Maroc, Tunisie). C'est ce qu'en témoigne la présence de l'AIU (Alliance Israélite Universelle) vecteur d'une plus grande transmission de la langue et de la culture françaises. Par ailleurs, ce lien à la France a été également renforcé par le rôle que celle-ci a joué dans l'émancipation des Juifs de cette région en accordant, notamment, la nationalité française aux Juifs algériens. Les vagues d'immigration vers Israël en provenance de ces pays ont été les plus fortes entre 1948 et la fin des années 60 suite à la fin du protectorat au Maroc en 1952 et à l'indépendance de l'Algérie en 1962.

D'autres vagues de migrants francophones étaient, quant à elles, en provenance d'Europe de l'est. Le français y était un facteur culturel et intellectuel important. Ainsi, Spaëth parle de vagues de

migrations en provenance d'Europe de l'Est constituées de « populations slaves francophiles » (2010, p. 293) à la fin du 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} siècle. De leur côté, Ben-Rafael & Ben-Rafael font mention également des « immigrants originaires des Balkans ou du Moyen-Orient qui avaient adopté le français comme seconde langue [...] à une époque où il jouissait un peu partout du prestige de langue culturelle par excellence » (2000, p. 79).

Enfin, les migrants français (et dans une moindre mesure ceux de Suisse et de Belgique), représentant entre 10 et 27 % de l'immigration israélienne totale depuis 2009⁵, constituent le dernier groupe de migration francophone. En 2016, l'État israélien dénombrait 6 628 « nouveaux arrivants »⁶ français pour l'année 2015.

Bien sûr ces catégories ne peuvent rendre compte totalement de la diversité de la francophonie en Israël. Ainsi, nous constatons une évolution entre les migrations françaises des années 70 et celles qui ont lieu aujourd'hui : l'immigration française plus récente est plus fortement marquée par la conservation de liens avec le pays d'origine. Ces nouveaux migrants sont ainsi décrits par Eliezer et Miriam Ben-Rafael comme « des groupes d'immigrants [s'insérant] dans un nouvel environnement tout en maintenant une forte solidarité et des liens institutionnels avec leur société d'origine » (2011, p. 88). Cela a été rendu possible, plus particulièrement, par le développement des moyens de communication comme, par exemple, la démocratisation d'internet. Les deux auteurs parlent alors de « diaspora transnationale » (Ben-Rafael & Ben-Rafael, 2014, p. 72) dont est issu le quatrième modèle de francophonie israélienne, à savoir « le français transnational ».

Des questionnaires effectués en novembre 2016, ont permis d'illustrer cette diversité de parcours migratoires et de profils francophones. Ces questionnaires, composés de 85 questions, ont été élaborés dans le but d'obtenir des réponses sur le profil linguistique et la relation aux différentes langues du répertoire linguistique de l'enquêté ainsi que sur le parcours migratoire et l'histoire linguistique de sa famille. Les personnes questionnées étaient autant des Français ayant immigré en Israël que des enfants ou petits-enfants de Franco-israéliens. Ici nous nous intéresserons aux 50 questionnaires remplis par des Français ayant fait leur *alyah*. Ces questionnaires étaient proposés à la fois en version papier et en version électronique. Ils ont été diffusés par le biais d'institutions, d'associations israéliennes en rapport avec la francophonie, de communautés virtuelles de francophones israéliens mais aussi des enquêtés.

Sur les 50 questionnaires recueillis auprès de personnes françaises ayant fait leur *alyah*, seulement 6% ont affirmé avoir aussi bien des parents que des grands-parents nés en France. Pour les autres 94%, ils

⁵ Central Bureau of Statistics, *ibid.*

⁶ Central Bureau of Statistics, *ibid.*

nous ont dit avoir au moins l'un de leurs grands-parents nés dans un autre pays que la France et 45% d'entre eux faisaient partie de la première génération à être née en France. Quant aux pays de naissance des parents et des grands-parents des personnes enquêtées, on retrouve en grande partie les mêmes groupes que ceux qui constituent les différents profils de francophones en Israël. Ainsi, 67% sont nés dans un pays du Maghreb (ici Algérie, Maroc, Tunisie et Lybie) et 21% en Europe de l'est ou dans les Balkans.

Toutefois, sur les 68% d'enquêtés ayant affirmé qu'au moins l'un de leurs parents étaient nés dans un autre pays que la France, seuls 12% ont également affirmé qu'ils ne considéraient pas le français comme l'une des langues de leurs parents nés à l'étranger. Plus encore, sur ces 12%, seule une personne enquêtée nous a dit que sa mère ne communiquait pas avec elle en français mais en anglais. Quant aux 94% d'enquêtés ayant dit qu'au moins un de leurs grands-parents étaient nés à l'étranger, le français fait à 70% parti des langues déclarées pour ces grands-parents nés à l'étranger et sur ces 70%, 17% sont déclarés avoir le français en plus d'une ou plusieurs autres langues. On peut donc conclure que sur l'échantillon de personnes interrogées, la plupart d'entre elles considèrent le français comme une langue familiale même quand elles viennent de familles originaires d'autres pays que la France et ce au détriment parfois d'autres langues (comme le yiddish, le judéo-espagnol ou encore l'arabe). Mais qu'en est-il maintenant de la transmission à la première ou deuxième génération née en Israël ?

3. L'ENQUETE

En novembre 2016, en parallèle des questionnaires évoqués précédemment, nous avons effectué des entretiens auprès d'un échantillon de 21 franco-israéliens dont les enfants étaient nés en Israël. Ces entretiens se sont déroulés dans les régions de Jérusalem, d'Ashdod, d'Ashkelon, ainsi que dans celle de Tel Aviv. Les personnes interrogées avaient immigré en Israël entre 1961 et 2015. Par ailleurs, les entretiens se sont déroulés dans des espaces familiers choisis par les participants : cafés, lieux de travail ou encore lieux de vie.

Nous traiterons ici les cas de trois familles : la Famille 1 représentée par la mère uniquement, les Familles 2 et 3 représentées par les deux parents. En préambule, notons que les 5 enquêtés considèrent l'hébreu comme la langue première voire même « maternelle » de leurs enfants. Par ailleurs, les trois couples sont endolingues et partagent le français comme langue de communication (nous n'aborderons donc pas le cas de francophones mariés à des hébreophones).

Pour cet article, nous nous intéresserons uniquement à des parents dont l'*alyah* remonte à plus de 25 ans. De fait, cela leur permet d'avoir un regard et un discours différents des immigrations plus récentes notamment par la capacité d'avoir une vision plus globale de leur processus de transmission. En outre, dans chacune des familles interrogées, une partie ou la totalité des enfants est parvenue à l'âge adulte.

Les entretiens ont donc été l'occasion d'apporter un regard à la fois rétrospectif et introspectif sur l'usage et la transmission des langues au sein des familles. Nous sommes dans le récit autobiographique : chacun réfléchit, cherche à se rappeler, interprète a posteriori des comportements passés et les reconstruit. Comme l'a souligné Deprez (1996 a., p. 159) en se référant aux travaux de Vion, dans le cadre d'un récit autobiographique, l'enquêté « f[ai]t appel au passé, un passé revu et revisité par la mémoire et reconstruit au cours de l'échange avec l'interviewer ». Cela permet à l'enquêté de s'insérer dans son histoire et d'inscrire son expérience dans une dimension diachronique (Deprez, 1996 a.). Dans notre corpus, cela est mis en exergue par la présence d'onomatopées traduisant l'hésitation (par exemple « heu »), de mots répétés (« je voulais/ je voulais qu'ils aient le français » H3) ou encore des expressions qui viennent reprendre la parole dite, l'affiner et la préciser comme « comment dirais-je ? » (F1) ou bien « je suis pas sûre qu'on puisse dire ça » (F2). Ici, comme Deprez, nous concevons l'entretien autobiographique non pas « comme une coupure, mais au contraire comme une possibilité de réflexion sur la continuité du sujet ». La réflexion permet « la distanciation, la prise de conscience des paradoxes, des ambivalences, des contradictions, des tensions, des rééquilibrages permanents, tout ce qui participe de la complexité du sujet » (*ibid.*, p. 157).

3.1 Présentations des familles

Dans la Famille 1, la mère, que nous appellerons « Femme 1 » (F1), a immigré en Israël en 1982 à l'âge de 18 ans. Elle a effectué une année de terminale dans le système scolaire israélien puis a continué ses études supérieures à Jérusalem et ensuite à Haïfa. C'est là qu'elle a rencontré son futur mari qui lui aussi était originaire de France. Trois enfants sont nés de leur union : une fille et deux garçons respectivement âgés de 27, 25 et 11 ans au moment de l'entretien.

La Famille 2 a immigré en 1982 également. Les parents étaient âgés de 28 ans. Leurs trois filles sont nées en France et sont arrivées respectivement à l'âge de 6, 2 et 1 ans. Leur fils, lui, est né ici. Ils ont huit petits-enfants, tous nés en Israël. L'entretien s'est déroulé au domicile familial en présence des deux parents, respectivement « Femme 2 » (F2) et « Homme 2 » (H2).

Enfin, le couple de la Famille 3 a fait son *alyah* à l'âge de 29 ans pour lui et de 25 ans pour elle. Ils se sont installés dans un *kibboutz* de la région de Jérusalem. Leur fille et leurs trois garçons, âgés de 17, 20, 24 et 26 ans, y sont nés. Ils seront désignés par les appellations « Homme 3 » (H3) et « Femme 3 » (F3).

3.2 La transmission ou la non-transmission : quelle gestion des langues et quels facteurs ?

Pour se référer à la gestion des langues dans les familles bilingues, Deprez se propose d'utiliser le terme de « politique linguistique familiale » (1996 b., p. 35). Nous retrouvons également ce terme en anglais « family language policy » chez des auteurs comme Schwartz (2012) ou encore Spolsky

(2004). Ces différents auteurs considèrent que la notion de politique linguistique qui s'applique à un état peut également l'être par rapport au cadre familial. Ainsi une politique linguistique familiale se « concrétise dans les choix de langues et dans les pratiques langagières au quotidien, ainsi que dans les discours explicites qui sont tenus à leur propos, notamment par les parents » (Deprez, 1996 b., pp. 35-36) mais aussi dans la gestion qui est faite des langues, même si, comme le souligne Spolsky (2004, p. 43), « dans beaucoup de famille [...], il n'y aura pas de gestion langagière explicite mais simplement des choix basé sur la pratique et l'idéologie »⁷.

Nous pouvons voir un exemple de gestion linguistique au sein de la première famille lors de la naissance de leur fille aînée. D'après F1, elle et son époux avaient déjà à ce moment-là un niveau suffisant en hébreu pour l'utiliser couramment. En effet, tous deux étaient arrivés en Israël à l'âge de 18 ans et avaient effectué leurs études supérieures dans cette langue. Elle eut le désir de transmettre le français à sa première fille et elle mit en place des stratégies pour y arriver :

F1. « [...] au départ je voulais vraiment qu'elle apprenne le français donc j'ai fait énormément d'efforts pour ne parler que le français [...] »⁸.

Pourtant, à un moment, F1 raconte qu'avec son mari ils ont commencé à ne lui parler qu'en hébreu car :

F1. « [...] ma fille avait des problèmes de langue un retard de langage donc on a dû passer exclusivement à l'hébreu mais comme mon mari et moi on parlait français entre nous je pense que/ elle entendait donc euh/ [...] on a dû faire un break et s'arrêter parce que sinon ça march- ENFIN elle avait-/ il fallait vraiment l'orienter elle était euh / TROP sollicitée dans deux langues [...]. »

De Houwer (2006) relève que, en contexte bilingue, la diminution ou la suppression d'une des deux langues comme est la réponse la plus courante face à des problèmes de retard linguistique chez l'enfant exposé à deux langues. Dans notre cas, l'aînée de la famille 1 était exposée au français à la maison tandis que l'hébreu était la langue de communication à l'école. Ce n'est qu'avec l'arrivée des autres enfants que la tendance fut peu à peu inversée dans cette famille et que les parents recommencèrent à parler français à leurs enfants.

⁷ « In many families [...] there will be no explicit language management but simply choices based on practice and ideology » (Spolsky, 2004, p. 43)

⁸ Les conventions de transcription adoptées dans l'article sont les suivantes : les paroles que les enquêtés rapportent sont entre guillemets ; les lettres capitales indiquent des mots accentués ; le signe / indique une pause ; le signe // indique une pause plus longue ; [...] indique que le discours a été coupé ; les indications paratextuelles sont entre crochets ; X, XX, XXX, indiquent des portions plus ou moins longue qui n'ont pas été compris par le transcripteur

La troisième famille est, quant à elle, représentative d'une transmission qui ne s'est peu ou pas effectuée. Dans un autre contexte de recherche, celui des couples linguistiquement mixtes, Unterreiner a démontré que la « faible » transmission de la langue d'origine des parents peut être notamment liée au fait que « la migration a marqué une rupture avec le passé » (2014, p. 103). C'est ce que nous avons aussi constaté dans la famille 3. En effet, la transmission s'est peu effectuée car la mère, dans un premier temps, ne voulait pas transmettre la langue française à ses enfants quand bien même c'était le désir du père. Ce dernier l'exprime ainsi lors de l'entretien :

H3. « [...] à mes débuts/ je voulais à tout prix que mes enfants parlent français [...] et [F3] ne voulait pas [...]. »

Dès lors, malgré le fait que la langue de communication du couple soit le français, F3 parla peu français avec leur premier enfant puis, très rapidement, l'hébreu devint sa seule langue de communication avec ses enfants. De fait, F3 est née en France mais vers l'âge de 6 ou 7, sa famille partit vivre pendant 3 ans et demi en Israël et l'hébreu devint sa langue de communication. A son retour en France, âgée de 10 ans, elle dut réapprendre le français et ce processus lui demanda « d'énormes efforts » (F3). C'est pourquoi, à l'âge adulte, son arrivée en Israël marqua aussi une rupture avec la langue :

F3. « [...] et donc quand je suis venue en Israël// cette langue je la voyais pas comme une l/ c'est c'est/ quelque part je voulais la m/ la mettre de côté »

Le rejet de la langue est ici très fort. Il y a une idée de « devenir autre », prendre une nouvelle altérité, une idée qui semble présente dès le projet de migration :

H3. « [...] on a fui les Français⁹ comme la peste [...] parce que on savait le prix/ le prix c'était de rester en arrière de de/ de le/ de le garder si tu veux de rester en France en fait »

Mais au-delà de « devenir autre », c'est plus encore l'envie d'arrêter « l'exil » (H3) et « le déracinement » (F3). C'est ainsi que F3 l'exprime :

F3. « dans mon enfance j'ai été TRÈS déracinée tout le temps [...] donc j'ai eu tellement besoin/ je savais que quand je venais en Israël je créais mon/ je CRÉAIS ENFIN MA vie à MOI [...] MON lieu de vie MA maison MA famille *et cetera* »

⁹ Sous-entendu les Français vivant en Israël

Ce qui dominait était donc le projet de migration, « une volonté de s'intégrer » (F3) mais le choix de ne pas transmettre était aussi influencé par le vécu et les affects. Cette idée se retrouve également chez Deprez qui affirme que « l'amour de la langue ou le rejet, ou encore la « honte » sont [...] au cœur de [...] la transmission, de la conservation de langue, car, de fait, les langues sont indissociablement liées aux personnes et aux groupes de locuteurs qui les parlent » (Deprez, 1996 a., p. 156).

Malgré tout, il est possible de voir dans le récit de ce couple des ébauches de gestion linguistique en faveur du français. En effet, les deux premiers enfants de cette famille ont été mis en contact avec la langue des parents, en particulier par le biais de lecture d'histoires en français (aussi bien lues par H3 que par F3). On retrouve cet aspect de la lecture d'histoires en français pendant l'enfance dans les trois familles : F1 « lisai[t] à ses enfants beaucoup de livres » et « avai[t] acheté les contes de la rue Brocat » tandis que le couple de la Famille 2 avaient quelques albums en français qu'ils lisaient à leurs enfants. De même, la musique est présente dans chacun des récits aussi bien par le biais de la chanson française classique comme Moustaki, Ferrat, Montand ou encore Brel, que par le biais de la musique française plus récente. Par le biais de la littérature et de la musique, nous voyons ici des exemples de gestions linguistiques ou du moins d'une volonté de transmission comme le formule F1 :

F1. « c'était un effort – enfin moi pour moi c'était important X qu'ils/ qu'ils reçoivent aussi un petit peu de ce que moi j'ai reçu »

Plus encore, selon leurs parents, les enfants eux-mêmes, à leur tour, s'accaparent ces éléments linguistiques. Ainsi, en parlant d'une de ses filles, F1 dit :

F1. « j'ai toujours chanté en français et MA fille qui ADORE la musique française/ les Enfoirés et tout elle ADORE [...] toujours elle achetait des disques COMME ça en France elle écoutait/ beaucoup de musique [...] donc elle connaît plein plein de chansons/ très souvent je lui demande 'dis-moi une chanson sympa pour enseigner à mes élèves' et tout ça alors elle me donne parfois des disques des machins et elle me dit 'voilà ça c'est sympa' »

Les récits des enquêtés mettent à jour d'autres vecteurs externes au couple dans la transmission de la langue. C'est ainsi qu'à l'adolescence les deux aînés de la Famille 1, tout comme le benjamin de la Famille 2, ont pu participer à des camps d'été organisés par le mouvement scout des Eclaireurs Israélites de France. L'été, ils se joignaient donc, avec d'autres israéliens, à des camps organisés en France. Dès lors, pendant trois semaines, ils étaient immergés dans la langue et la culture françaises au contact d'autres adolescents qui ne maîtrisait pas l'hébreu et avec qui ils étaient donc obligés de parler français. De ces camps, ils ramenaient des CD de musiques françaises actuelles. Ces camps étaient également l'occasion de développer leur français : ils apprenaient des expressions nouvelles et des insultes françaises qui venaient s'ajouter à leur répertoire linguistique.

La famille restée en France (les grands-parents, les oncles, les tantes etc.) joue également un rôle dans la transmission du français. Pour les enfants, le français devient alors la langue de communication de prédilection avec la famille française, beaucoup ne parlant pas l'hébreu. Pour parler du « brouillage » des lieux d'apprentissage de la langue des parents, Deprez évoque, elle aussi, les voyages au pays des parents ainsi que la famille restée là-bas. Cela permet à l'enfant de se « [confronter] avec la norme monolingue » et de « [construire] un solide bilinguisme fonctionnel, né de la nécessité de communiquer » (Deprez 1999, p. 36). A chacun de leur voyage dans leur famille française, les enfants de la Famille 1 sont immergés dans la société française et sont obligés de communiquer en français pour se faire comprendre. Ils actualisent alors leur répertoire linguistique. Par ailleurs, certains grands-parents vivant ou ayant migré en Israël, contribuent au maintien du français (Spolsky, 2004). C'est le cas, par exemple, de la grand-mère maternelle de la Famille 1, qui vit en Israël mais parle peu hébreu, rendant obligatoire l'utilisation du français dans les communications. De manière similaire, deux des grands-parents de la Famille 2 se sont installés en Israël. Par rapport à l'utilisation du français comme langue de communication entre les petits-enfants et les grands-parents, F2 dit :

F2. « à propos de mes parents ils sont arrivés ici et/ et on parlait avec eux on parlait BIEN ENTENDU français/ ils demandaient de temps en temps qu'on leur parle hébreu [...] que les enfants leur parlent hébreu/ pour améliorer leur hébreu/ ça a jamais vraiment marché/ [léger rire] les enfants n'avaient pas la patience »

Nous voyons donc bien que la famille élargie, soit en France, soit en Israël, est également l'un des facteurs de transmission et de maintien du français chez les enfants de parents migrants.

Par ailleurs, le père et la mère de la Famille 1, tout comme la mère de la Famille 2, communiquent en français sur leurs lieux de travail et baignent donc, même en dehors de la cellule familiale, dans un environnement francophone. Par conséquent, le contact avec le français ne découle pas seulement de préférences linguistiques dans la gestion familiale mais aussi de l'environnement professionnel du couple. Cette situation semble contribuer au maintien du français au sein de la famille. Au contraire, le couple de la Famille 3 est dans un environnement avant tout hébréophone. Dans leur cercle relationnel, leur lieu de vie ou encore sur leurs lieux de travail, l'usage de l'hébreu est quasi exclusif. Néanmoins, ils disent garder le français comme langue de communication du couple, à l'image des deux autres couples. Pour eux ce facteur a permis à leurs enfants d'avoir un lien au français :

H3. « [...] ils ont la langue en eux [...] tu les jettes en France ils se débrouilleront »

Ainsi, quand bien même les échanges parents-enfants se feraient en hébreu, les enfants se retrouvent en contact, si ce n'est actif du moins passif, avec la langue française quand il leur arrive d'entendre leurs parents communiquer dans cette langue. Pour ce dernier cas, nous pourrions parler de « bilinguisme symbolique » en reprenant ici les termes de Deprez (1991, p. 298).

Enfin, il est important de noter que les enquêtés utilisent les termes de « naturel » ou « naturellement » pour en référer à leur utilisation de l'hébreu ou du français. Par exemple, pour la Famille 3 c'est l'utilisation de l'hébreu pour communiquer avec les enfants qui « était plus naturel au bout d'un moment » (H3), « ça m'était même plus facile de leur raconter une histoire en hébreu » explique aussi F3. De son côté, Femme 2 exprime la même idée mais concernant le français cette fois-ci :

F2. « [...] je crois que c'était c'était naturel pour nous de leur parler en français »

Ainsi cette notion de « naturel » renvoie à quelque chose qui ne demande pas de réflexion ni d'effort comme l'avance à son tour F1 :

F1. « [...] ouais naturellement ça pas été une décision je pense que c'est pas une décision REELLE [...] »

Ces propos appuient l'idée de Spolsky (2004) qu'il n'y aurait souvent pas de gestion linguistique exprimée en tant que telle. Ici, les termes utilisés par les parents de ces trois familles sont révélateurs d'une idéologie qui sous-tend la transmission : les choix linguistiques pourraient être déterminés par le fait qu'il est plus naturel de parler dans telle ou telle langue.

3.3 Des pratiques langagières familiales et des facteurs de transmission hétérogènes

Chacune des trois familles présente des pratiques langagières hétérogènes que ce soit d'un enfant à l'autre ou au sein d'un même couple. Comme le rappelle Unterreiner (2014), la transmission linguistique des parents n'obéit pas à quelque chose de linéaire. Cet aspect peut être perçu dans le récit que les parents font de la transmission.

Tout d'abord, les récits des enquêtés rendent compte que la transmission linguistique diffère dans le temps. C'est ce que l'on constate dans la Famille 3 : dans un premier temps, Homme 3 se forçait à parler en français à ses deux aînés car, dit-il :

H3. « je voulais qu- je voulais qu'ils aient le français/ les deux grands donc ont absorbé »

Par conséquent, son choix linguistique a été de ne leur parler qu'en français jusqu'à ce qu'un changement s'opère ainsi qu'il l'exprime :

H3. « [...] pendant des années je leur parlais UNIQUEMENT en français pratiquement/ et/ au bout d'un moment euh l'environnement peut-être a pris le dessus et je leur ai par/ j'ai commencé à leur parler en hébreu »

Le premier positionnement linguistique était le fruit d'un choix tandis que le glissement s'est opéré de manière lente et motivé par l'environnement familial.

A contrario, comme nous l'avons vu précédemment, dans la Famille 1, les parents ont dû abandonner le français au profit de l'hébreu avec l'aînée. Puis progressivement, cette fois-ci sans que F1 puisse dire exactement à partir de quel moment a démarré le processus, la langue dans laquelle les parents s'adressaient aux enfants est redevenue le français.

De plus, la transmission linguistique est inégale dans le temps mais elle l'est aussi dans les moyens mis en œuvre. Dans la Famille 1, le benjamin de la famille a eu plus accès à des vidéos en français tandis que son frère et sa sœur ont participé à des camps des Eclaireurs Israélites de France. Comme l'avance Unterreiner (2014), la place dans la fratrie, en effet, joue dans la transmission de la langue des parents.

Plus encore, les comportements linguistiques des parents diffèrent d'un enfant à l'autre. Les parents de la Famille 2 confessent tous deux parler plus facilement en français avec leur aînée :

F2. « [...] elle a vécu plus en France en plus elle a fait des études de français [...] et je sens que- je je crois pas je crois que c'est inconscient que je- que je peux tout exprimer [...] oui je pense que je lui parle le- le plus en français »

H2. « mais moi aussi/ moi aussi [...] parce que parce que on a plus plus confiance en son français/ quoi c'est tout/ elle a elle a VRAIMENT bossé »

Nous voyons ici que les représentations des parents du niveau linguistique de leurs enfants influent donc aussi sur leurs pratiques langagières avec chacun d'entre eux.

4. CONCLUSION ET BILAN

Cet article donne un premier aperçu de la recherche entamée sur la transmission du français en contexte d'*alyah*. Il décrit des parcours individuels se recoupant mais aussi s'opposant, rappelant la complexité et l'engagement émotionnel des sujets dans ses questions qui entremêlent étroitement langue et identité. La transmission linguistique ne doit pas être envisagée comme un bloc homogène. Elle évolue dans le temps avec les parents et en fonction des enfants. De même, les parents ne sont pas les seuls acteurs de la transmission. De fait, les enfants qui la reçoivent le sont également, ils ne sont pas passifs (Unterreiner, 2014). Ils reçoivent « cette transmission différemment selon [leur] propre mode d'identification et les liens qu'[ils ont] tissés dans telle ou telle société au moment de son parcours de vie » (*ibid.*, p. 106). Comme l'affirme Unterreiner à propos des enfants de couples linguistiquement mixtes, le rôle que jouent les enfants dans la transmission est très important, c'est

pourquoi la prochaine étape de notre recherche sera de récolter la parole d'enfants et de petits-enfants présents dans ce processus de transmission. Ils apporteront un autre point de vue sur la transmission, notamment en ce qui concerne les identités linguistiques transmises. Pour finir, il nous faudra compléter cette collecte de récits par des observations des pratiques langagières qui viendront étayer les entretiens.

BIBLIOGRAPHIE

Ben-Rafael, E. & Ben-Rafael, M. (2011). Une francophonie plurielle : Le cas d'Israël. *Alternative francophone*, 1 (4), 74-98.

Ben-Rafael, E. & Ben-Rafael, M. (2013). *Sociologie et sociolinguistique des francophonies israéliennes*. Frankfurt am Main : PL Academic Research.

Ben-Rafael, E. & Ben-Rafael, M. (2014). La francophonie dans une société non-francophone d'immigrants : Israël. *Éducation et sociétés plurilingues*, 36, 65-76.

De Houwer, A. (2006). Le développement harmonieux ou non harmonieux du bilinguisme de l'enfant au sein de la famille. *Langage et société*, 116, 29-49.

Deprez, C. & Varro, G. (1991). Le bilinguisme dans les familles. *Enfance*, 45 (4) 297-304.

Deprez, C. (1996 a.). Parler de soi, parler de son bilinguisme. *Acquisition et interaction en langue étrangère*, 7, 155-180.

Deprez, C. (1996 b.). Une "politique linguistique familiale" : le rôle des femmes. *Education et Sociétés Plurilingues*, 1, 35-42.

Deprez, C. (1999). Le jeu des langues dans les familles bilingues d'origine étrangère. *Education et Sociétés Plurilingues*, 6, 35-37.

Joshi, M. (2014). Familles mixtes et usages des langues : une étude des politiques linguistiques familiales dans le contexte indien. *Langage et société*, 147, 35-49.

Kaufmann, J.-C. (2011). *L'entretien compréhensif*. 3e éd. Paris : Armand Colin.

Organisation internationale de la Francophonie (2014) *La langue française dans le monde 2014*. Paris : Nathan.

Spolsky, B. (2004). *Language Policy*. Cambridge : Cambridge University Press.

Spolsky, B. & Shohamy E. (1999). *The languages of Israel: Policy, ideology and practice*. Clevedon : Multilingual Matters.

Schwartz, M. (2012). Second generation immigrants: A socio-linguistic approach of linguistic development within the framework of family language policy. In M. Leikin, S. Mila, & Y. Tobin (Eds), *Current Issues in Bilingualism: Cognitive and Socio-linguistic Perspectives* (pp. 119-135). Dordrecht : Springer.

Shohamy, A. (2006). *Language policy: Hidden agendas and new approaches*. Oxon : Routledge.

Spaëth, V. (2000). La situation paradoxale du français au Moyen Orient : Le cas d'Israël. In P. Dumont, & C. Santodomingo (Eds), *La coexistence des langues dans l'espace francophone, approche macrosociolinguistique : deuxièmes journées scientifiques du Réseau de L'AUF "Sociolinguistique et dynamique des langues" : Rabat, 25-28 septembre 1998* (pp. 291-295). Paris : AUPELF-UREF.

Unterreiner, A. (2014). La transmission de la langue du parent migrant au sein des familles mixtes : Une réalité complexe perçue à travers le discours de leurs enfants. *Langage et société*, 147, 97-109.